



Commission de l'agriculture

2321 - Alimentation en eau potable et assainissement

Contrats pluriannuels d'alimentation en eau potable et d'assainissement

Rapport n° CP/2013/67

Service gestionnaire :

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'approbation du programme prévisionnel des travaux annexé aux contrats.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les contrats pluriannuels suivants, conformément à la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 donnant délégation à ce titre à la commission permanente :

- contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable entre le département et la commune de Climbach pour la période 2013-2014, portant sur un montant total de travaux de 468 500 € H.T et une aide globale du département de 137 040 €. Le contrat porte sur des travaux de renouvellement-renforcement du réseau de distribution d'eau potable communal, le maillage du réseau ainsi que les mises aux normes des stations de pompage.

- avenant au contrat pluriannuel d'assainissement entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le département et le SICTEU de la Région de Sultz-sous-Forêts pour la période 2010-2012, portant sur un montant total de travaux de 1 276 007,84 € H.T et une aide globale du département de 347 246 €, la participation de l'agence de l'eau s'élevant à 435 360 €. L'avenant a pour but de modifier les engagements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. La participation du département demeure inchangée.

- avenant au contrat pluriannuel d'assainissement entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le département et le SIA de la Zinsel du Sud pour la période 2007-2012, portant sur un montant total de travaux de 1 325 095 € H.T et une aide globale du département de 336 050 €, la participation de l'agence de l'eau s'élevant à 426 560 €. L'avenant a pour but de modifier les engagements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. La participation du département demeure inchangée.

- avenant au contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le département et la commune de Climbach pour la période 2011-2013, portant sur un montant total de travaux de 1 163 000 € H.T et une aide globale du département de 308 806 €, la participation de l'agence de l'eau s'élevant à 313 000 €. L'avenant a pour but de modifier les engagements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du département pour prendre en compte le surcoût des travaux de construction de la station de neutralisation de Climbach. La participation du département augmente de 64 600 €.

- avenant au contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le département et le SDEA, périmètre de Hochfelden et ses environs pour la période 2008-2012, portant sur un montant total de travaux de 5 784 000 € H.T et une aide globale du département de 1 064 475 €, la participation de l'agence de l'eau s'élevant à 2 074 700 €. L'avenant a pour but de modifier les engagements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. La participation du département demeure inchangée.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve dans les conditions précisées par le rapport :

- le contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable à intervenir entre le département et la commune de Climbach.

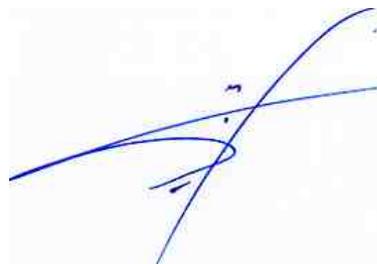
- les avenants aux contrats pluriannuels d'assainissement à intervenir entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le département et respectivement, le SICTEU de la Région de Sultz-sous-Forêts et le SIA de la Zinsel du Sud ;

- les avenants aux contrats pluriannuels d'alimentation en eau potable à intervenir entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le département et respectivement, la commune de Climbach et le SDEA, périmètre de Hochfelden et ses environs.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ce contrat et ces quatre avenants au nom du Département.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL